

DU 9^{oct} Septembre au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Georgina Maria Charles
 décédé le 9^{oct} à onze heures du soir
 d'âge de quatorze mois, né à Toulon
 département de Vaucluse domicilié à
 fils de L. Espirac civil de Toulon

N.° 47

et d

Sur la déclaration à moi faite par L. Espirac père du défunt
 âgé de 45 ans, domicilié à la Garde
 qui a dit être le père du défunt; et par grand parent survivant
 âgé de 45 ans,
 domicilié à la Garde qui, a dit être le père du défunt.
 Et ont, les déclarans L. Espirac grand parent survivant
 Constaté, suivant la loi, par moi L. B. Ambon maire de la Garde
 remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. Ambon

DU 9^{oct} Septembre au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Georgina Maria Charles
 décédé le 9^{oct} à onze heures du soir
 d'âge de quatorze mois, né à Toulon
 département de Vaucluse domicilié à
 fils de L. Espirac civil de Toulon

et d

Sur la déclaration à moi faite par L. Espirac père du défunt
 âgé de 45 ans, domicilié à la Garde
 qui a dit être le père du défunt; et par grand parent survivant
 âgé de 45 ans,
 domicilié à la Garde qui, a dit être le père du défunt.
 Et ont, les déclarans L. Espirac grand parent survivant
 Constaté, suivant la loi, par moi L. B. Ambon maire de la Garde
 remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. Ambon

DU 9^{oct} Septembre au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Georgina Maria Charles
 décédé le 9^{oct} à onze heures du soir
 d'âge de quatorze mois, né à Toulon
 département de Vaucluse domicilié à
 fils de L. Espirac civil de Toulon

et d

Sur la déclaration à moi faite par L. Espirac père du défunt
 âgé de 45 ans, domicilié à la Garde
 qui a dit être le père du défunt; et par grand parent survivant
 âgé de 45 ans,
 domicilié à la Garde qui, a dit être le père du défunt.
 Et ont, les déclarans L. Espirac grand parent survivant
 Constaté, suivant la loi, par moi L. B. Ambon maire de la Garde
 remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. Ambon

DU 9^{oct} Septembre au mil huit cent onze, à huit heures du matin
 ACTE DE DÉCÈS de Georgina Maria Charles
 décédé le 9^{oct} à onze heures du soir
 d'âge de quatorze mois, né à Toulon
 département de Vaucluse domicilié à
 fils de L. Espirac civil de Toulon

et d

Sur la déclaration à moi faite par L. Espirac père du défunt
 âgé de 45 ans, domicilié à la Garde
 qui a dit être le père du défunt; et par grand parent survivant
 âgé de 45 ans,
 domicilié à la Garde qui, a dit être le père du défunt.
 Et ont, les déclarans L. Espirac grand parent survivant
 Constaté, suivant la loi, par moi L. B. Ambon maire de la Garde
 remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée aux déclarans.

L. B. Ambon